

COLLEGE SAINT EXUPERY – SAINT NICOLAS DE PORT  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
JEUDI 11 FEVRIER 2010

MOTION PRESENTEE PAR LES PROFESSEURS ET LES PARENTS FCPE EET PEEP

Nous nous retrouvons ce soir dans un conseil d'administration, convoqué dans l'urgence, suite à l'application d'une nouvelle réglementation concernant les modalités de vote sur la DHG. Est-ce un plus pour la démocratie ?

Nous n'attendons pas que la loi nous demande de nous concerter et dialoguer pour le faire. Lors de la première commission permanente et le Premier Conseil d'Administration, après un débat ou nous avons tous exposé nos arguments, nous avons procédé à un vote éclairé et assumé.

La DHG a été repoussée avec 13 votes contre, 7 votes pour et 2 abstentions

Nous considérons cette nouvelle façon de procéder comme une tentative visant à extorquer un vote favorable, en rejetant l'expression de nos revendications vers une motion, à l'exclusion de tout autre moyen et surtout un vote négatif.

Aussi, puisqu'une deuxième lecture semble indispensable pour bien nous faire comprendre, nous réécrivons ci-dessous, nos demandes exprimées dans une motion lors du Conseil d'administration de mardi dernier :

« Nous tenons tout d'abord à remercier Madame la Principale pour la clarté avec laquelle elle a exposé lors de la commission permanente ses propositions de répartitions de la DHG pour la prochaine année scolaire 2010-2011.

Les seuils imposés par l'Inspection Académique conduisent à des resserrements de structure donnant des effectifs moyens excessivement lourds sur les niveaux 4ème et 3<sup>ème</sup>, au delà de 28 élèves par division.

Madame la Principale nous a expliqué son souci de donner des conditions favorables aux langues en travaillant de façon attentive sur les groupes de langues, dans le cadre de la mise en place de l'enseignement par compétences d'une part, et aux disciplines expérimentales d'autre part.

Nous prenons acte avec satisfaction de la reconnaissance par Madame la Principale du fait que les effectifs chargés en langues sont un facteur de difficultés pour les élèves. Mais nous précisons ici que cela est vrai dans tous les enseignements. Nous regrettons que Monsieur l'Inspecteur d'Académie n'ait pas donné une suite favorable à la demande exprimée par Madame la Principale concernant le niveau 4<sup>ème</sup> (une ouverture d'une cinquième division sur ce niveau). Nous constatons donc que malheureusement, seule la gestion comptable des moyens prévaut, et que l'intérêt de nos élèves n'est pas vu de façon prioritaire par nos décideurs politiques.

Seule une DHG permettant des groupes classes de 24 élèves maximum est nécessaire pour sortir de ces situations obligeant toujours à faire des choix. Les coûts horaire et humain ne sont pas extravagants. Cela conduirait à deux divisions de plus, avec une augmentation des besoins horaires suivants :

- 8 heures en mathématiques, ce qui permettrait d'éviter d'imposer 5 classes par professeur, ce qui est très lourd, avec un professeur supplémentaire.
- 9 heures en lettres qui, ajoutées aux 9 heures déjà manquantes permettraient un poste complet supplémentaire.
- 7 heures en histoire géographie, ce qui permettrait de supprimer le complément de service donné.
- 2 heures en éducation musicale, 2 heures en arts plastiques, ce qui éviterait d'imposer aux professeurs de ces disciplines des classes chargées. La priorité donnée par notre président aux arts ne doit pas se limiter, ni à des paroles, ni à la nouvelle épreuve imposée au brevet, dans un cadre contestable.....

- 6 heures en EPS, ce qui permettrait à un de nos professeurs de faire un demi-service dans notre établissement, et pas uniquement 3 heures.
- Et dans les matières ayant déjà des groupes, d'améliorer encore les effectifs de ces groupes en évitant des compléments de service donnés.

Ces moyens, nous les avons, sans les suppressions de postes que nous avons subies les années précédentes et sans la suppression cette année du poste de PEGC de lettres-allemand, occupé par un professeur partant à la retraite.

Aussi, malgré la qualité du travail de Madame la Principale, sa vision judicieuse des difficultés rencontrées, nous ne pouvons approuver une telle DHG et voterons contre.

D'autre part, nous sollicitons, dès à présent, une audience auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, afin de lui exposer la situation de notre établissement, d'exiger la création des deux classes supplémentaires en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup> ; création indispensable pour continuer à travailler dans un collège qui, comme l'avait souligné l'Inspecteur d'Académie lors d'une récente venue dans notre établissement, réussit. »

Notre demande d'audience étant transmise depuis mardi soir par voie hiérarchique, nous attendons maintenant la réponse que Monsieur l'Inspecteur d'Académie voudra bien nous donner.